

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Amiens, le 13 mars 2019

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Madame,

Rectorat

Secrétariat Général
J-J VFC

Dossier suivi par :
Jean-Jacques VIAL
Secrétaire Général
de l'Académie

Tél. :
03 22 82 39 48
Fax. :
03 22 92 82 12
Mél :
ce.rectorat@ac-
amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil
du public
et d'accueil
téléphonique :
du lundi au
vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Par courrier en date du 6 mars, vous m'interpellez sur la situation des CIO de l'Académie suite au groupe de travail du 25 février dernier et vous me demandez de remettre à une date ultérieure la présentation en CTA.

Les conseils départementaux ont décidé de se désengager du financement de certains CIO dans l'académie, le dernier en date dans l'Aisne pour Tergnier et Hirson.

Dans le même temps le ministère a arrêté pour chaque académie une carte prévoyant un nombre maximum de CIO d'état en y attribuant les moyens nécessaires pour le fonctionnement, moyens financiers pour les loyers, frais de fonctionnement et moyens humains, notamment les directeurs.

Les discussions académiques avec certaines collectivités, communes essentiellement, ont permis de conserver en l'état les sites pour lesquels les départements se sont désengagés.

Le rappel ministériel récent d'appliquer dans l'académie la carte arrêtée en 2015 amène à devoir réexaminer les modalités de fonctionnement de ces sites sans remettre en cause leur existence en tant que point d'accueil. C'est d'ailleurs ce qui vous a été présenté en GT le 25 février.

Les sites de Friville, Senlis et Hirson sont maintenus en tant que points d'accueil, rattachés à un CIO et disposent pour fonctionner d'un personnel administratif et de psychologues de l'EN. La direction de ces points d'accueil est prise en charge par le DCIO du CIO de rattachement.

Le site d'Albert continue de fonctionner selon les mêmes modalités. Seul Tergnier fait l'objet d'une fermeture, puisque comme cela vous l'a été expliqué en GT, le contact avec la commune n'a pas permis de trouver un aménagement.

Les mesures de réorganisation proposées permettent la mise en place de la carte ministérielle de 2015, en tenant compte des discussions locales qui ont permis le maintien de quatre points d'accueil.

Concernant le fonctionnement de ces points d'accueil, il va de soi qu'il ne revenait pas à ce groupe de travail d'en définir les modalités. L'objectif était une présentation générale de la politique menée à la rentrée 2019. Les éléments essentiels concernant les évolutions ont été abordés par les services concernés à cette occasion.

La mise en place du fonctionnement fera l'objet de discussions ultérieures y associant les directeurs de CIO dans un cadre différent de celui d'un GT présentant les lignes directrices arrêtées.

La mise en place de la carte ministérielle aurait dû être réalisée en 2015, les aménagements proposés pour la rentrée 2019 sont incontournables, ne serait-ce qu'en raison du désengagement du département de l'Aisne dont la date butoir est fixée au 1^{er} septembre 2019. Ces éléments feront donc bien l'objet d'un point de l'ordre du jour du CTA du 18 mars prochain.

La Rectrice de l'académie d'Amiens,
Chancelière des Universités,



Béatrice CORMIER

Madame Catherine BAS
Représentante des personnels à la CAPA des PSY-EN